



69550
Téléphone : 04 74 89 30 24
Email : mairie@amplepuis.fr
Site : www.amplepuis.fr



MAIRIE D'AMPLEPUS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2026

Extrait du registre des Délibérations

Délibération n°21

OBJET :

PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27 membres

Présent(s) : 22

Pouvoir(s) : 5

Absent(s) : 0

Délibération comportant

1 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

02/10/2026

Publication le :

02/10/2026

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le vingt-neuf septembre deux mille vingt-six, 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Didier FOURNEL, maire.

Les membres présents en séance : Didier FOURNEL, Véronique PUTHINIER-DUMONTET, Thierry THOLIN, Patricia BALMONT, Thierry MIELLE, Christelle BRAVO RECORBET, Miguel GONCALVES, Jean-Jacques CARLETO, Monique CHAMPALLE ANESSI, Bernard ROCHE, Florent PORTIER, Chantal CHAMARANDE, Nathalie CHANFRAY, Annie LECOQ, Romain DUBREUIL, Sylvette GRANGE, Sindy BOURBON, Slaide NICODEMO, Eric LACROIX, Patrick PLANTIER, Annie LEFEBVRE, Alexis GARCIA

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : Daniel BEAUMEL (pouvoir à Thierry MIELLE), Adèle RECORBET (pouvoir à Sindy BOURBON), Alexis DEBORD (pouvoir à Christelle BRAVO RECORBET), Corinne GELIN (pouvoir à Patrick PLANTIER), Lydie AUGAY (pouvoir à Eric LACROIX)

Le ou les membres absent(s) :

Vu le code général de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°4 du 29/09/2015 portant « personnel communal – refonte du tableau des effectifs – création des emplois » ;

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu l'avis du Comité Social territorial réuni le 29/09/2026 ;

Le Conseil municipal **APPROUVE** les modifications ci-après du tableau des effectifs :

FILIERE MEDICO-SOCIALE :

- La suppression d'un poste de médecin à 8h
- La création d'un poste de médecin de 4h mensuelles. Cet emploi pourra être pourvu par un contractuel notamment sur le fondement de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique.

FILIERE ADMINISTRATIVE :

- Suppression d'un poste responsable affaires générales à temps complet.

FILIERE TECHNIQUE :

- Suppression d'un poste d'agent d'entretien et d'hygiène périscolaire à 24h30
- Suppression de deux postes d'agent d'entretien et d'hygiène périscolaire à temps complet.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations.

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 29 septembre 2026

Le secrétaire de séance
Florent PORTIER



Le Maire,
Didier FOURNEL